

et des religieuses de Manille essayant de tromper l'amiral Dewey en lui demandant de conduire sa flotte à travers un passage garni de mines sous-marines suffirait à elle seule pour justifier cette demande, si le bon sens du lecteur n'était une garantie suffisante contre de pareilles absurdités.

AUTRES PAYS

ITALIE.—La *France chrétienne* du 15 mai nous apporte sur l'exposition d'Art sacré de Turin, exposition dont nous avons déjà parlé, les détails suivants :

“ Il s'est ouvert à Turin, le 1er mai, une très remarquable exposition d'art sacré, n'ayant pas encore eu son égale pour la valeur, la rareté des objets réunis, pour le complet de la démonstration historique et archéologique, en même temps que religieuse et artistique ; et surtout par la réunion produite de toutes les missions catholiques italiennes, dont les nombreuses députations formeront comme un peuple d'insulaires chrétiens, là réunis sous la houlette des prêtres des diverses congrégations s'employant avec tant de foi, de zèle, de dévouement à la conquête des âmes ; spectacle aussi curieux qu'intéressant et fait pour émouvoir les cœurs de tous ceux qui se préoccupent des gloires de la catholicité. Il se joindra, à cette splendide démonstration religieuse, des concerts de musique sacrée qui déploieront le même caractère d'universalité et d'études approfondies, donnant des auditions en compositions de tous les styles, de toutes les époques dont il soit possible de produire des fragments, et notamment du chant liturgique selon la pure méthode de St. Grégoire-le-Grand, l'immortel compositeur, que l'Ordre antique des Bénédictins a eu soin de religieusement conserver.”

—Une autre grande démonstration religieuse a eu lieu à Turin du 11 au 19 mai à l'occasion de l'exposition du Saint-Suaire aujourd'hui et depuis des siècles propriété de la maison de Savoie.

—La *Croix* dit dans son supplément du dimanche 22 mai :

Encore deux gouvernements en désaccord entre eux qui recourent à la haute et impartiale sagesse de Léon XIII pour un arbitrage. Depuis des années il y a un différend entre la République de Saint-Domingue et celle d'Haïti. Pour la trancher, on sollicita en 1896 l'intervention du Pape, mais celui-ci ne consentit à s'occuper de l'affaire que si toutes les questions pendantes, outre celle de la délimitation de frontières, lui étaient soumises afin d'assurer entièrement la paix.

Les intéressés ont fini par adhérer au *desideratum* du Souverain Pontife et déjà le président de Saint-Domingue lui a fait parvenir sa demande officielle. On attend encore celle du prési